

PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

Document de séance

le 9 février 2004

B5-0084/04

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée avec demande d'inscription à l'ordre du jour du débat sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit

conformément à l'article 50 du règlement

par P. MARSET, E. SEPPÄNEN

au nom du Groupe GUE/NGL

sur ◀les élections en Iran▶

Résolution du Parlement européen sur ◀#les élections en Iran

Le Parlement européen,

- vu ses précédents résolutions sur l'Iran
 - A. considérant que les élections législatives ont été fixées au 20 février
 - B. considérant que le Conseil des gardiens de la Constitution, après une invalidation massive de candidatures (près de 3600 dont 84 députés sortants), n'a rétabli dans leurs droits qu'une faible partie des candidats invalidés
 - C. considérant que 124 parlementaires sur 290 ont démissionné pour protester contre ces invalidations
 - D. considérant que des gouverneurs de province ont également menacé de démissionner pour les mêmes raisons
 - E. considérant que le ministre de l'intérieur a demandé le report du scrutin mais que cette demande a été rejetée par le guide de la république islamique
 - F. vivement préoccupé par le maintien de l'application de la peine de mort et la poursuite des violations des droits humains
1. s'inquiète de la gravité de la crise institutionnelle avant les élections législatives
 2. estime que cette crise est le résultat de la stratégie du Conseil des gardiens de la Constitution et du guide suprême l'ayatollah Ali Khamenei qui vise à empêcher ou à freiner toute évolution démocratique
 3. estime que le président Khatami et le gouvernement portent une part de responsabilité dans cette crise en n'ayant pas répondu aux aspirations des citoyens et en ayant laissé mener une politique de répression, notamment contre les intellectuels, les étudiants et les femmes
 4. apporte son soutien aux forces démocratiques iraniennes qui luttent contre la privatisation de l'économie et pour le respect des libertés fondamentales
 5. invite les autorités iraniennes à utiliser la rente pétrolière en faveur des couches les plus défavorisées de la population et à prendre des mesures en vue d'une amélioration de la situation économique et sociale
 6. estime que des élections libres et transparentes sont une condition nécessaire de toute démocratie
 7. souhaite qu'un accord définitif soit trouvé afin de permettre à tous les candidats de se présenter dans le cadre d'une consultation libre et démocratique

8. invite les autorités iraniennes à abolir la peine de mort et à respecter la liberté d'expression, d'association et de manifestation ainsi que les principes fondamentaux de droit et de justice
9. demande à l'Iran de respecter toutes ses obligations internationales en tant que signataire de la Convention internationale relative aux droits civils et politiques
10. estime que tout accord de coopération et tout dialogue entre l'UE et la République islamique d'Iran doit être subordonné au respect des droits humains et des libertés fondamentales
11. demande à la commission des affaires étrangères de mettre toutes ces questions à l'ordre du jour de sa prochaine réunion avec les parlementaires iraniens
12. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et parlements des actuels et futurs Etats membres ainsi qu'au gouvernement et au parlement iraniens.